

Congrès académique du Snes 10-11-12 mars 2014

Motion adoptée à l'unanimité

L'Action Sociale doit devenir l'affaire de tous les personnels dans l'Éducation nationale

L'Action sociale d'une manière générale pour l'ensemble des salariés consiste en l'amélioration des conditions de vie des personnels du point de vue du logement, de la restauration, de l'enfance, des loisirs et de la culture et aussi pour permettre aux personnels à faire face à des situations difficiles.

Tout le monde connaît les comités d'entreprise mais nombre de fonctionnaires notamment à l'Éducation Nationale ne savent pas quelles formes cela peut prendre dans la fonction Publique d'État.

L'Action sociale se divise en deux parties dans la fonction Publique d'État :

- **L'action sociale propre à chaque ministère** : l'Éducation Nationale fait partie des parents pauvres comparés par exemple aux budgets alloués aux agents du ministère des Finances et dans une moindre mesure à ceux de l'Agriculture, de l'Intérieur ou de la Défense (50 euros par agent à l'Éducation Nationale alors que d'autres y consacrent 10 fois plus)
- **L'action sociale interministérielle** et ses prestations sont décidées au niveau national et sont identiques pour tous les agents de la fonction publique, actifs, retraités, titulaires et non-titulaires. Elle constitue le socle minimal de l'action sociale comme un élément d'harmonisation de la situation de ceux-ci.

Si c'est un domaine méconnu, c'est à **cause de la faiblesse des budgets et des prestations servies mais aussi au manque d'information souvent intentionnel de l'administration** car si les personnels prétendaient tous à leurs droits, le Ministère et les rectorats ne pourraient y faire face et justifieraient l'augmentation du budget.

Dans le cadre d'une baisse de pouvoir d'achat et d'un développement de la précarité, la politique d'action sociale menée par le Gouvernement a pour but de pallier les manques en matière de politique salariale.

Aujourd'hui, de nombreux personnels sont exclus des politiques d'action sociale alors même que ceux-ci, notamment en début de carrière, rencontrent des difficultés et l'on note depuis 2007 une baisse constante des budgets. Par ailleurs, alors que les besoins ne cessent d'augmenter, les maigres crédits alloués ne sont pas tous dépensés.

La FSU conteste cette logique et le budget indigent de l'Éducation Nationale.

Elle réclame une action sociale de haut niveau avec l'objectif **d'un budget porté à 3% de la masse salariale**. Elle demande une gestion transparente pour que l'action sociale soit un droit effectif pour tous, les personnels actifs, retraités, non titulaires et réponde aux principes d'égalité de traitement entre ministères, entre académies et entre catégories de personnels.

De nouveaux textes ont vu le jour l'an dernier (arrêté du 7 mars 2013) qui devraient permettre aux personnels et à leurs représentants de faire de l'action sociale leur « affaire ». Mais la mise en œuvre est difficile et l'administration n'a pas encore bien intégré ces nouvelles dispositions et empêche de fait les représentants des personnels d'assurer leurs missions.

L'ACTION SOCIALE DANS L'ACADEMIE DE CRÉTEIL

Des représentants de la FSU siègent à La Commission Académique de l'Action sociale (CAAS) et interviennent pour que soient pris en compte les besoins exprimés par les personnels : en 2010, ont été obtenues de nouvelles prestations et le fait que l'indice de référence soit porté de 485 à 489 permettant à des personnels de catégorie A en début de carrière d'en bénéficier. Il faut aller au-delà. Le Snes Créteil et la FSU réclament une augmentation sensible du niveau d'indice avec comme première étape le passage de l'indice de 531, une véritable évaluation des besoins des personnels de l'académie et des prestations et un budget qui puissent les satisfaire.

Cette action des représentants FSU académiques doit être relayée dans les établissements pour informer les collègues et les inciter à bénéficier de ces prestations aux quelles ils peuvent prétendre.

<http://www.creteil.snes.edu/les-personnels/action-sociale/>